

Vivre le Marais !

Membre de la Commission du Secteur
Sauvegardé du Marais.

Membre du réseau "Vivre Paris !"

6 rue des Haudriettes -IIIe-

39 rue Ste Croix de la Bretonnerie

IVe

Site : <http://vivrelemarais.typepad.fr>

Directeur de la Publication :

Dominique Feutry

Trimestriel Numéro 46

Hiver 2013

Fermeture administrative pour deux établissements de l'îlot Charlot Forez Picardie (IIIe)



Carrefour des rues du Forez, de Picardie et Pérée. (IIIe)

Editorial

Une année riche en actions se termine pour Vivre le Marais! Le travail mené en relation avec les autorités et les habitants a montré que nous ne devons en aucun cas baisser les bras dès lors que notre environnement et la qualité de vie du quartier étaient menacés. La nouvelle année qui s'annonce est intéressante, car elle sera ponctuée par les élections municipales désormais proches. Bientôt en effet, après avoir rencontré et écouté les candidats, nous serons face au choix du bulletin de vote, chacun devra opter pour le candidat qui lui paraîtra le plus à même de mettre en œuvre par une action déterminée nos « revendications » modestes au demeurant mais essentielles puisqu'elles portent sur la limitation de toutes formes de pollutions au quotidien. Il s'agit en l'occurrence du bruit, particulièrement la nuit, de la qualité de l'air, de la propreté, de la sécurité, des incivilités et de l'accroissement des espaces verts. Osons croire qu'en ces domaines des progrès significatifs vont pouvoir être constatés et que Paris, en premier lieu notre quartier, ne deviendra pas synonyme du mot FÊTE ! Très bonne année à tous.

Dominique Feutry

Dans ce numéro :

Éditorial

Fermeture administrative pour
deux établissements du IIIe

1

A. Hidalgo: des quartiers de Paris,
dont le Marais, dédiés à la fête

2

Deux bombes à retardement dans le
Marais

3

25 ans pour restaurer l'Hôtel de
Saint Aignan

4

57 rue Charlot et autour vivent une cinquantaine de riverains qui souffrent depuis des mois du tapage nocturne d'établissements qui se sont établis à la place d'un restaurant italien et d'un espace de bureaux. Les travaux sur la devanture durant l'été 2013, qui avaient été refusés par la Mairie de Paris, n'ont pas reçu non plus l'approbation de la copropriété. Un procès au civil est en cours. Une terrasse fermée disgracieuse, rue du Forez, est celle du restaurant japonais Nanashi. La scansion des ouvertures (le rythme) d'origine n'a pas été respectée. La Mairie de Paris a dressé procès-verbal. Ouvert tard le soir, il donne accès à des caves pour des fêtes qui s'avèrent très bruyantes. Ces caves sont communes avec le café "rockbar" voisin, le "Jacket's", créant ainsi une fréquentation supplémentaire. L'idée du propriétaire d'en faire une boîte de nuit a capoté pour le moment par la résistance manifestée par les voisins. Rues du Forez et de Picardie Nanashi fait l'angle. Les voisins du dessus ont accroché des calicots aux fenêtres qui dénoncent le tapage nocturne. La Préfecture de police de Paris vient de lui imposer une fermeture admi-

nistrative de trois semaines. Même sanction pour le bar adjacent en sombre sur la photo, le Jacket's. Fermé jusqu'au 29 novembre. Ces deux établissements appartiennent au même industriel de la nuit Adrien Samsam Bakhtiari, alias Addy Bakhtiar, propriétaire aussi du Showcase sous le pont Alexandre III Rive Gauche et qui a des chances d'être l'attributaire de son pendant Rive Droite. La décision est entre les mains du Maire de Paris. Déjà condamné pour tapage nocturne par le tribunal de police à payer 2.000 € de dommages-intérêts aux riverains de l'îlot Charlot, l'homme d'affaires invoque son insolvabilité pour se défausser. Comprenez qui pourra ! Pierre Aidenbaum a refusé de le recevoir. Derrière nous, le Carreau du Temple. En sous-sol, un café est prévu. Le Maire s'est hasardé à annoncer qu'il pourrait y avoir une terrasse sur la rue, ouverte jusqu'à 02h00 du matin. Les habitants ne sont pas d'accord. Compte-tenu du calvaire que vivent ces derniers avec ce qui existe déjà, ceux qui ont entendu cette déclaration en ont perdu la voix. Une pétition est en cours contre cette idée malvenue. Comment le Maire peut-il soutenir les riverains dans leur démarche et promouvoir son contraire ?

Des quartiers de Paris dont le Marais dédiés à la fête . Les explications données par A. Hidalgo ne convainquent pas



Une soirée « festive » en plein centre du Marais

Sans doute pressés par les professionnels de la nuit, l'élection du "maire de la nuit", différents articles et reportages des médias ... deux des candidats aux élections à la Mairie de Paris ont fait part au fil de leurs déclarations de leur position quant à la "vie nocturne dans la capitale".

La mesure la plus ahurissante, qu'on prête à Anne Hidalgo serait, et nous la reprenons in extenso, de "sanctuariser les quartiers dédiés à la fête comme les Champs Elysées, la Bastille et le Marais... Dans les prochaines révisions du PLU dès 2014, les établissements de ce secteur devraient bénéficier d'une clause d'antériorité empêchant ceux qui achètent dans ces quartiers de contester leur comportement" ! Oui vous avez bien lu, une idée plus qu'électorale, une trahison à l'égard des parisiens, car les habitants qui sont installés depuis longtemps se retrouveraient tels les dindons d'une farce. Bien entendu cela ne serait pas seulement un avantage à l'égard des établissements de nuit mais du favoritisme antidémocratique et disons le anticonstitutionnel. Le facteur temps n'a jamais permis, sauf prescription qui ne s'applique pas ici, de changer une infraction en un acte licite. Une infraction est un acte répréhensible en soi. S'il était confirmé que Mme Hidalgo a prononcé ces

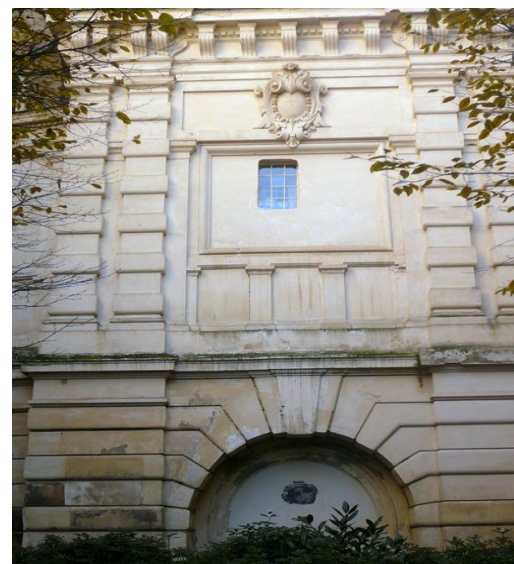
mots, au-delà de leur stupidité, ils susciteraient des craintes sur l'égalité de traitement qui serait réservée aux parisiens si Mme Hidalgo était élue Maire de Paris.

Les habitants du Marais ont été sidérés en prenant connaissance de ces propos De son côté Nathalie Kosciusko-Morizet qui a été reçue par Vivre le Marais! s'oppose à l'idée d'un "Maire Adjoint à la Nuit" souhaitant plutôt réduire l'équipe si elle était élue, considérant qu'il s'agit d'une strate supplémentaire qui coûte aux contribuables parisiens la bagatelle de 600.000 € par an. Vouloir sacrifier des quartiers entiers, pénaliser leurs habitants, pour des questions électorales face à une minorité agissante et, au final, satisfaire des fêtards dont une faible proportion habite Paris laisse pantois. A. Hidalgo a depuis lors, en réponse à notre réaction, répondu par un courrier cosigné par les maires des IIIe et IVe arrondissements mais l'effort de clarification d'une posture que nous avons trouvée choquante ne nous convainc pas totalement même si sa position s'est sensiblement infléchi dans un sens plus raisonnable.

Nous apprécions son effort de clarification mais nous ne sommes pas des naïfs et il reste encore bien du chemin à parcourir pour que les riverains soient pleinement rassurés !.

Il perce une fenêtre dans un monument pour éclairer sa pièce (IVe) !

Cette fontaine n'est plus en service mais c'est un monument qui termine agréablement la rue, à défaut d'offrir le cheminement prévu jusqu'à la rue des Écouffes. Au grand dam des riverains, courant 2011, on a vu apparaître au centre de ce monument, juste au-dessous d'un motif de décoration architecturale, une ouverture grossière dont la position et les proportions ne doivent rien au nombre d'or. Comble de



La Fontaine du Trésor, rue du Trésor (IVe), défigurée par une ouverture sauvage

mauvais goût, une grille a été insérée à l'arrière plan. Cette initiative désinvolte est l'œuvre d'un habitant de l'immeuble qui se trouve entre la fontaine et la rue des Écouffes. Un collectif de riverains de la rue du Trésor s'est constitué, animé par Claude Mercier, choqués qu'on puisse ainsi en prendre à son aise avec le patrimoine de la Ville. Une pétition a été ouverte et nous vous invitons à la signer. La Direction de l'Urbanisme de la Mairie de Paris a été saisie. En réponse, le collectif a reçu une lettre datée du 11 juillet 2011 qui précise que ces travaux ont été effectués sans autorisation et qu'un procès-verbal a été dressé par l'Architecte des Bâtiments de France en date du 27 juin 2011 et transmis au Procureur de la République. De plus, l'auteur des travaux a été sommé de remettre l'ouvrage dans son état initial. Deux ans et demi après, on constate que tout est resté en l'état. Un second PV a été dressé le 21 août 2013 par la Ville et transmis au procureur. Vivre le Marais! avec le collectif se propose de signifier au Parquet que les riverains et l'association désirent ardemment que ce dossier aboutisse .

Deux bombes à retardement dans le Marais



Couloir intérieur près de la station d'essence 16, rue saint Antoine (IVe)

Bien pratique à cet endroit très passant, la station service du 16, rue Saint Antoine (IVe) fait partie du paysage du quartier et se signale par ses deux pompes à essence situées sur le bord du trottoir. La station abrite aussi un parking de 500 places. Peu de conducteurs qui y stationnent, s'approvisionnent en carburant ou passent en ce lieu, peu de piétons qui empruntent cette voie, imaginent qu'ils côtoient une véritable bombe à retardement. On peut en effet s'interroger sur son installation à cet endroit lorsque l'on sait que la citerne est à l'intérieur du bâtiment. Or pour la remplir, les camions citernes sont tenus de franchir un porche puis de s'enfoncer au cœur de l'immeuble via un long corridor étroit (cf photo accompagnant l'article). Pendant le remplissage le risque d'explosion est maximum pour la centaine de résidents occupant la copropriété. Si une explosion se produisait à l'instar de catastrophes passées qui ont fait de nombreux morts, le nombre de victimes pourrait s'avérer extrêmement élevé, aggravé par la densité de la population présente, par la forte fréquentation dans cette zone et la présence d'une école de 2 000 élèves située juste en face dans l'Hôtel de Mayenne. Nous ajouterons les risques de pollution de l'air, des personnes et des sols. La même situation est à signaler au 46 de la rue des Archives (IVe) où la station service se trouve en plein cœur d'une rue animée de jour comme de nuit et à quelques mètres d'une école. Accessoirement le local abritant le garage sert curieusement de salle de

concert le soir (avec le bruit que l'on imagine imposé aux riverains: "get loud !") et aussi de magasin de ventes éphémères de jour, ce qui attire un important chaland accroissant le nombre de victimes potentielles en cas d'explosion. Si ces 2 implantations sont très anciennes, comment se peut-il, face à une réglementation sévère, qu'elles puissent encore distribuer du carburant en ces lieux si exposés ... ? Mais nous dira-t-on si toutes les stations services sont considérées comme dangereuses dans les centres villes, alors il ne sera plus possible de s'approvisionner en carburant. Nous répondons que la législation déjà sévère devait être renforcée par le précédent gouvernement (doublement de l'épaisseur des parois de cuves ...), il



Station service 46, rue des Archives (IVe)

n'a pas été donné suite aux mesures prévues ! Pourtant si des évolutions réglementaires ont été envisagées c'est bien qu'il y a problème ! Préfère-t-on privilégier le commerce au détriment de la sécurité des personnes et des biens ? Les responsables de la prévention de ces risques seraient inspirés de mettre ce dossier parmi leurs priorités. L'explosion récente, lors de travaux dans un garage, d'une cuve pourtant vide qui s'est produite rue d'Enghien (Xe) provoquant 3 morts, un disparu et un blessé grave, vient de rappeler malheureusement la dangerosité de ces installations.

Certains se souviennent de l'incendie de la station service du 42 rue Beaubourg (IIIe) où un pompier avait perdu la vie. Une plaque apposée sur l'immeuble est là pour nous le rappeler.

Des logements en perspective dans le IIIe rue du Parc Royal



L'Hôtel de Vigny (IIIe)

Les hôtels de Croisille et de Vigny situés au 12 et 10 rue du Parc Royal (IIIe) se suivent mais ne se ressemblent pas si ce n'est qu'ils sont tous les deux inscrits à l'ISMH! L'information de 2013 vient d'être récemment confirmée. La Mairie de Paris est d'accord pour accorder le permis de construire. Mais le Maire du IIIe, Pierre Aidenbaum, a demandé et obtenu que le promoteur réserve à la location deux appartements de 70 m² chacun, à 16 € le mètre carré. Cet engagement porte sur neuf années. Au-delà de cette échéance, le propriétaire sera libre de les vendre ou de les louer au prix de marché. Rue du Parc Royal, face au square Léopold-Achille et à ce tarif-là, les candidats-locataires seront nombreux et c'est la mairie du IIIe qui les choisira. Rue de Montmorency, au numéro 26, la situation est tout autre. Quelle sera l'issue de l'édifice squatté depuis 2011 ?

**Prochaine visite de la maison
du Fontainier
40-42 avenue de l'Observatoire XIVe**



Cette visite (18/01/2013 à 14h15) est consacrée à un ouvrage qui améliorerait l'alimentation en eau potable de Paris en captant les sources de Rungis et de Wissous. La maison, Louis XIII, sert jusqu'à la Révolution de logement l'intendant général des Eaux et Fontaines du roi .

25 ans pour restaurer l'Hôtel de Saint Aignan (IIIe)



Une façade de la cour intérieure de l'Hôtel de Saint Aignan (IIIe)

Claude de Mesmes, comte d'Avaux, Surintendant des Finances de Mazarin, hérite d'un hôtel familial au 71, rue du Temple (IIIe) qu'il fait détruire pour édifier dès 1642 le bâtiment actuel connu sous le nom d'Hôtel de Saint Aignan qui abrite aujourd'hui le Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme. Les plans sont dessinés par Pierre Le Muet (1591-1669) qui devint architecte du roi. Il réalisa le château de Tanlay (Yonne) et l'Hôtel de Comans d'Astry situé 18, quai de Béthune.

L'hôtel qui est aménagé comprend alors le bâtiment principal avec sa cour et une aile à droite qui est constituée pour partie d'une cuisine, d'une salle à manger et d'une galerie au premier étage. Un mur dit « renard », c'est-à-dire formant pendant mais factice, est construit sur l'aile gauche. Racheté par Paul de Beauvilliers, duc de Saint Aignan en 1688, des travaux de restauration et d'embellissement sont entrepris, notamment la réalisation de l'escalier d'honneur. Le jardin est agrandi et son aménagement est confié à Le Nôtre (dont le 4ème centenaire de sa naissance est fêté en 2013). Saisi à la Révolution, l'ensemble devient le siège du VIIe arrondissement jusqu'en 1823. Dégradés, les bâtiments abriteront ensuite des logements et des ateliers ainsi que des petites industries. Des surélévations ajoutées sur

3 niveaux en feront alors un bien de rapport où vivront des artisans juifs originaires des pays de l'Est. Acheté par la Ville de Paris en 1962, 20 ans exactement après les grandes rafles qui ont touché malheureusement plusieurs des locataires, ce n'est que 1986 que la municipalité décide d'y installer le musée qui s'y trouve dorénavant. Entre temps, en 1963, le classement est intervenu. Deux campagnes de restauration seront nécessaires et dureront 25 ans, des fouilles seront menées sur 3,50 m d'épaisseur et révéleront l'existence de constructions antérieures. C'est ainsi que l'Hôtel de Saint Aignan renaît. L'intérêt de l'édifice est qu'il paraît vaste alors qu'il se trouve sur une parcelle de terrain de taille modeste. Il est équilibré et présente une grande unité, ainsi les quatre façades de la cour sont identiques et recouvertes de pilastres imposants sculptés sur toute leur hauteur ce qui donne de la puissance à la construction. Nous retrouvons l'escalier reconstruit qui s'inspire du modèle inventé par Mansart. Les volées ne vont que jusqu'au premier étage. Une calotte le surmonte sur laquelle se trouve une perspective en trompe l'œil. Quant au décor de la salle à manger peint en grisaille XVIIIe, il est sans doute dû à Rémy Vuibert (1600 -1652) « peintre ordinaire du Roi » c'est-à-dire peintre

habituel qui fut élève de Simon Vouet et ami de Nicolas Poussin. La galerie du Château de Tanlay ou l'escalier de l'Hôtel de la Vrillière, siège de la Banque de France (voir notre article du 31 janvier 2013), sont peints pas lui.

Le musée a ouvert en 1998. Il est régi par une association loi de 1901 et géré par un conseil d'administration où siège la Ville de Paris. 150 000 visiteurs le fréquentent annuellement. Il réunit des collections mises en dépôt par le Ministère de la Culture et des anciennes collections du musée précédemment installé rue des Saules dans le XVIIIe arrondissement.

Du néogothique rue des Francs Bourgeois (IVe)



La façade du magasin « Anecdote »

Une enseigne japonaise de prêt à porter féminin dénommée « Anecdote » s'est installée 47 rue de Francs Bourgeois (IVe). A des milliers de kilomètres de l'Europe, il est facile de mélanger les styles entre les pays et les époques puisque la façade fait plus penser à certaines boutiques dans des quartiers de Londres ou de Bruxelles plutôt que Paris. Les japonais, nous le savons, aiment Paris et plus particulièrement la rue des Francs Bourgeois puisqu'au même N° 47 est installé un magasin Muji et que bientôt, au 39, à l'emplacement de l'ancienne Usine des Cendres, la marque Uniqlo va ouvrir son « flag ship ».

Bulletin d'adhésion à l'association et d'abonnement au journal et au blog

Nom : Prénom : e-mail :

Adresse : Téléphone :

- Ci-joint chèque de 20 €, pour l'adhésion à l'association et l'abonnement d'un an au bulletin et au blog,
À l'ordre de « Vivre le Marais ! »,
6 rue des Haudriettes —75 003—PARIS, ou 39 rue Ste Croix de la Bretonnerie —75 004—PARIS

